

AVENANT N° 4 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**
représenté par le directeur des sports,
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE KARATE ET DISCIPLINES ASSOCIEES**
représentée par son président, Monsieur Francis DIDIER
désignée ci-dessous par la fédération,
N° SIRET : 304 951 858 00048

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2016 et d'en fixer les modalités financières.

COMPLEMENT :

Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération)
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2016 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération¹ concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2016 s'élève à 667 580 €. La subvention est versée en deux fois : le premier versement est de 50 % après signature de l'avenant 2016 par toutes les parties. Le solde après production des pièces prévues dans la convention.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention 135 000 € concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à 802 580 €.

Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : 1 033 500 €.

Pour mémoire, la subvention d'un montant de 25 452 € précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

29 JUL. 2016

Fait à Paris le

LE DIRECTEUR DES SPORTS

La directrice des sports

Laurence LEFEVRE

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE KARATE ET
DISCIPLINES ASSOCIEES

F.F. KARATE

Porte d'Orléans

39, rue Barbès - 92120 MONTROUGE

Tél. 01 41 17 44 40 - Fax 01 41 17 08 31

27/07/2016
VISE LE 27/07/2016 DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ.21.9.12.88.515

¹ -dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 3 - Relevé d'identité bancaire

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère		2014		2015		2016		2017	
		Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Accroître la pratique sportive notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires									
	Nombre de licences	235091	240000	243435	240000		246000		250000
	Nombre d'ATP	0	0	0	0		0		0
	Nombre total de licences et d'ATP	235091	240000	243435	240000		246000		250000
	Nombre et taux de licences féminines	73129 (31,11%)	78000 (32,5%)	77599 (31,88%)	78000 (32,5%)		80850 (33%)		82500 (33%)
	Nombre et taux de licences en ZUS	(%)	(%)	(%)	(%)		(%)		(%)
	Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	21186 (9,01%)	24000 (10%)	22080 (9,07%)	24000 (10%)		(%)		(%)
	Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	0	0	0	0		0		0
Promouvoir la rigueur financière et les succès des fédérations sportives									
	Solidité financière	49,04	50,0%	0	50,0%		52,0%		55,0%
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives									
	Rang sportif de la France	3	1	3	1		1		1
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs									
	Taux de suivi médical complet - SHN	37,65%	100%	44,03%	100%		100%		100%
	Taux de suivi médical complet - Esports	20,95%	100%	22,59%	100%		100%		100%
Emplois d'avenir									
	Nombre d'emplois d'avenir	0	0	0	0		0		0
Lettres de missions signées dans CTS-Web									
	Nombre et taux de lettres de missions signées	15 (88,24%)	16 (100%)	16 (100%)	100%		%		%

Objectifs partagés	Indicateur	N-2		N-1		N		N+1	
		Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Management opérationnel de la DTN	Nombre de lettres de mission signées dans CTS web	88%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Lutter contre l'abandon de la pratique chez les jeunes et en particulier le public des 5-18 ans en général	Renouvellement du nombre de licenciés dans les catégories de 5 à 18 ans	42%	44%	44%	50%	40%	30%		
Poursuivre l'intégration et la structuration des disciplines associées (AMV, AMSE, Krav Maga) au sein de la fédération	Évolution du nombre de licenciés organisant la pratique d'une discipline associée	73129	77623	77623	78000	80850	82500		
Accroître la pratique sportive notamment au sein des clubs en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	Identification de l'existant et augmentation du nombre de clubs formés à l'accueil de publics spécifiques (personnes atteintes d'un handicap, public de ZUS)	NC	44	44	+10%	+15%	+20%		
Formation des professeurs	Augmentation des effectifs des femmes parmi les CTS, DTL	4	4	4	3	6	8		

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			Engag. fédéral
	Budget	Demande	Accordé	
Lutter contre l'abandon de la pratique chez les jeunes et en particulier le public des 5-18 ans en général				
Action 1	588 040 €	150 000 €	90 000 €	498 040 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	588 040 €	150 000 €	90 000 €	498 040 €
Accroître la pratique sportive notamment au sein des clubs en apportant une attention particulière aux publics prioritaires				
Action 1	101 800 €	48 500 €	10 610 €	91 190 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	101 800 €	48 500 €	10 610 €	91 190 €
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	1 824 603 €	831 250 €	618 925 €	1 205 678 €
Action 2	1 806 603 €	819 250 €	610 000 €	1 196 603 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	0 €	0 €	0 €	0 €
Aides personnalisées (AP)	290 000 €	190 000 €	135 000 €	155 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	568 000 €	210 000 €	190 000 €	378 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	306 000 €	130 000 €	117 000 €	189 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	570 603 €	261 250 €	160 000 €	410 603 €
Soutien aux sportifs (hors AP)	72 000 €	28 000 €	8 000 €	64 000 €
Action 3	18 000 €	12 000 €	8 925 €	9 075 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	18 000 €	12 000 €	8 925 €	9 075 €
Formation des professeurs	385 000 €	80 000 €	12 600 €	372 400 €
Action 4	385 000 €	80 000 €	12 600 €	372 400 €
Formations fédérales	385 000 €	80 000 €	12 600 €	372 400 €
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	121 500 €	82 225 €	60 445 €	61 055 €
Action 3	121 500 €	82 225 €	60 445 €	61 055 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	67 500 €	52 225 €	33 445 €	34 055 €
Promotion des APS comme facteur de santé	17 000 €	8 000 €	5 000 €	12 000 €
Accompagnement sanitaire préventif	37 000 €	22 000 €	22 000 €	15 000 €
Poursuivre l'intégration et la structuration des disciplines associées (AMV, AMSE, Krav Maga) au sein de la fédération				
Action 1	599 571 €	80 000 €	10 000 €	589 571 €
Structuration fédérale	599 571 €	80 000 €	10 000 €	589 571 €
TOTAL	3 620 514 €	1 271 975 €	802 580 €	2 817 934 €



Dont montant destiné aux aides personnalisées :

135 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

667 580 €

SOCIETE GENERALE

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire du Compte : **FFKDA**
PORTE D'ORLEANS
39 RUE BARBES
92120 MONTRouGE

Domiciliation **PARIS SAINT MICHEL (03085)**

Identification nationale (RIB)

30003

Code Banque

03850

Code Guichet

00037263221

Numéro de Compte

35

Clé RIB

Identification Internationale (IBAN)

FR76 30003 03850 00037263221 35

Identifiant International de la Banque (BIC)

SOGEFRPP

*Pour faciliter les règlements p
utilisez les Relevés d'Id*